

# Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

## Commission paritaire 1180013: huileries et margarineries

En vigueur au 01/01/2009 (Dernière actualisation de la page 01/01/2009)

Ce sous-secteur n'est pas une Sous-commission paritaire officielle (SCP). Cependant, les données de salaire ci-dessous sont reprises dans les CCT's sectorielles de la Commission paritaire officielle (CP 118).

### 1. SALAIRES HORAIRES: AUTRES QUE LES ETUDIANTS

#### 1.1. SECTEURS: HUILIERIES ET MARGARINERIES

##### 1.1.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manœuvres	12.10	11.82

##### 1.1.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manœuvres	12.49	12.24

#### 1.2. SECTEURS: HUILIERIES DE LIN

##### 1.2.1. ANCIENNETE (mois): 0

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manœuvres	11.96	11.69

##### 1.2.2. ANCIENNETE (mois): 6

Catégorie	Régime horaire (sur base hebdomadaire)	
	37h	38h
Manœuvres	12.36	12.09

### 2. SALAIRES HORAIRES: ETUDIANTS

Age	
18 et plus	90%
17	80%
16	70%
15	60%